

Notre Assemblée générale

les 12 et 13 juin 2019

Cette année, la 98^e Assemblée générale des Gueules Cassées s'est une nouvelle fois déroulée dans le cadre magnifique de notre domaine dans le Var.

Le mercredi 12 juin, une cérémonie religieuse à la mémoire de nos Fondateurs et de tous nos camarades décédés a été célébrée en plein air dans la pinède surplombant les bâtiments du domaine. Le jeudi 13 juin, l'Assemblée générale adoptait à une très large majorité toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration (vous trouverez les résultats dans les pages suivantes).

À l'issue de celle-ci, tous se sont ensuite rassemblés devant le monument des Fondateurs.

Le colonel Erick Landes, délégué militaire départemental du Var, a décoré notre camarade et porte-drapeau Geoffrey Demouliez, qui s'est vu remettre la Médaille militaire, entouré de ses 14 parrains Gueules Cassées occupant des fonctions d'administrateurs ou de délé-

gués. De très nombreux porte-drapeaux étaient présents pour le saluer.

S'ensuivirent les dépôts de gerbes par différentes autorités civiles et militaires présentes ou représentées à cette cérémonie. La gerbe des Gueules Cassées a été déposée par notre président Henri de Bonnaventure, accompagné des deux vice-présidents, le général Paul Dodane et Patrick Remm.

Une Marseillaise, chantée en chœur et *a cappella* par Pascale Maillot, a clôturé cette très belle cérémonie et tous, Gueules Cassées, épouses, familles et amis, ont pu ensuite partager un repas convivial dans la salle à manger du domaine.

Deux très belles journées où le soleil a largement contribué à notre historique sourire.



© Jean-Philippe Rothoft / UBFT



Ouverture de l'Assemblée générale 2019 par Henri de Bonnaventure, président de l'UBFT.



© Jean-Philippe Rothorf / UBFT

▲ Minute de recueillement pour nos camarades disparus.



© Jean-Philippe Rothorf / UBFT

▲ La présence de nombreux camarades et amis.



© Jean-Philippe Rothorf / UBFT

▲ Le père Arnaud Adrien, curé de la paroisse de La Valette-du-Var, Marie-Andrée Roze-Pellat et Henri de Bonnaventure, entourés des porte-drapeaux de l'UBFT.



© Jean-Philippe Rothorf / UBFT

▲ Marie-Andrée Roze-Pellat, vice-présidente de la Fondation, et Henri de Bonnaventure, président de l'UBFT.



© Jean-Philippe Rothorf / UBFT

▲ Cérémonie religieuse en souvenir de nos fondateurs et de nos camarades disparus.



© Jean-Philippe Rothoift / UBFT



© Jean-Philippe Rothoift / UBFT

A Geoffrey Demouliez, porte-drapeau de l'UBFT entouré de ses parrains, est décoré de la Médaille militaire par le colonel Erick Landes, délégué militaire départemental du Var.



© Jean-Philippe Rothoift / UBFT

A Dépôt de gerbe par Karima Kandi, assistante parlementaire, représentant Cécile Muschetti, députée du Var.



© Jean-Philippe Rothoift / UBFT

A Dépôt de gerbe par Thierry Albertini, maire de La Valette-du-Var et conseiller départemental, représentant Marc Giraud, président du conseil départemental du Var.



© Jean-Philippe Rothoift / UBFT

A Dépôt de gerbe par le général Roger Pessidou, président d'honneur des Ailes Brisées, et le contre-amiral Michel Bec, délégué régional des Ailes Brisées.



© Jean-Philippe Rothoift / UBFT

A Dépôt de gerbe par Michel Richaud, vice-président de l'Union Nationale des Combattants (UNC), représentant le général Pierre Saint-Macary, président de l'UNC.



© Jean-Philippe Rothoft / UBFT

▲ Bernard Tomasetti, délégué régional PACA-Provence et maître de cérémonie ce 13 juin.



© Jean-Philippe Rothoft / UBFT

▲ Le général Paul Dodane, président délégué de l'Anopex et vice-président de l'UBFT, accompagné du colonel Bernard Altenbach, délégué du Var de l'Anopex (Association Nationale des participants aux Opérations Extérieures).



© Jean-Philippe Rothoft / UBFT

▲ Dépôt de gerbe par Thierry Albertini, maire de La Valette-du-Var, et Carmen Semenou, son adjointe.



© Jean-Philippe Rothoft / UBFT

▲ Dépôt de gerbe par Henri de Bonnaventure, président, accompagné des deux vice-présidents de l'UBFT, le général Paul Dodane et Patrick Remm.



© Jean-Philippe Rothoft / UBFT

▲ Les personnalités présentes lors de cette cérémonie.

Les coulisses de l'Assemblée générale





Compte-rendu de l'Assemblée générale

du jeudi 13 juin 2019

Conformément à la convocation de l'Assemblée générale annuelle qui a été adressée le 2 mai 2019 aux membres de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), la séance est ouverte à 10h00, au domaine des Gueules Cassées, sis 151 avenue André Dupuy à La Valette-du-Var (83).

La feuille de présence indique que **89** Gueules Cassées sont présents dans la salle.

Le président précise que **695** pouvoirs ont été reçus. **619** ont été considérés comme valables et **598** ont pu être valablement répartis, dans la limite statutaire de 10 par membre présent, en cas de mise aux voix d'une motion de dernière minute.

Le président déclare l'Assemblée ouverte à **10h00** et demande à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de tous ceux de nos camarades, de leurs conjoints ou membres de leur famille qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale, en y associant également les militaires morts en Opérations Extérieures ou en service, ainsi que les victimes d'attentats, en particulier :

- Le major Jean Marqués, notre porte-drapeau de la Région Aquitaine,
- Les militaires, qui, au cours de ces derniers mois ont payé de leur vie, leur engagement au service de la France,
- Les sapeurs-pompiers de Paris, le caporal-chef Simon Cartannaz et le première classe Nathanaël Josselin qui ont succombé à leurs blessures lors de l'explosion de la rue de Trévisse le 12 janvier, ainsi que les pompiers de France, volontaires ou professionnels, qui se dévouent au quotidien au service de nos concitoyens, parfois au péril de leur vie,
- Le médecin capitaine Marc Laycuras, mort le 2 avril au Mali,
- Les bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, dont une vedette, basée en Bretagne, à Argenton Porspoder, porte le nom *Colonel Picot*,
- Les deux membres du commando Hubert, unité d'assaut basée à Saint-Mandrier non loin de notre domaine, les maîtres Cédric de Pierrepont et Alain Bertoncello, tués le 10 mai au Sahel dans une opération de libération d'otages,

- Et au-delà de nos pensées pour les morts, rendons également un hommage appuyé à l'ensemble des membres de nos forces qui, eux tous, se comportent en héros.

Conformément à l'ordre du jour, il est donné lecture des différents rapports qui figuraient dans la brochure jointe à la convocation de cette Assemblée générale, et dont les textes ne sont pas à nouveau reproduits. Les textes sont mis en ligne sur le site internet www.gueules-cassees.asso.fr

Seuls, le résultat du vote des résolutions, le résultat du scrutin portant sur le renouvellement du Conseil d'administration et les réponses aux questions diverses, figurent dans ce procès-verbal.

Ordre du jour de l'Assemblée générale :

- Lecture du rapport moral 2018 par le président, Henri Denys de Bonnaventure,
- Lecture du rapport d'activité 2018 par le directeur général, Olivier Roussel,
- Présentation des comptes de 2018 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Présentation du budget 2019 par le trésorier, Bernard Allorent,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, Didier Piro,
- Réponses par le président aux questions posées par écrit,
- Lecture du résultat du vote des résolutions, par Guy Delplace, président de la commission de scrutin,
- Lecture du résultat du scrutin portant sur le renouvellement du Conseil d'administration, par Guy Delplace, président de la commission de scrutin.

QUESTIONS DES MEMBRES

Le président rappelle que l'article 1.1 du Règlement intérieur prévoit un délai de 21 jours avant l'Assemblée générale pour poser une question. Nous avons, par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 17 mai, reçu quatre questions de Michel Rodier, dans le délai imparti.

PREMIÈRE QUESTION RELATIVE À L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

Comment le représentant de l'UBFT au CA de l'INI envisage-t-il de promouvoir dans cette Institution une amélioration concrète et significative des soins apportés aux membres de notre Union, grands blessés médullaires ou cérébro-lésés, dans le droit fil de ce qu'a toujours été une des vocations spécifiques de l'INI ?

La qualité des soins au sein de l'INI est un enjeu majeur pour l'UBFT et, en tant que membre du Conseil d'administration de cette institution au nom de l'UBFT, je ne manque pas de porter le plus souvent possible la parole des camarades pensionnaires, grands blessés médullaires ou cérébro-lésés. Mes interventions auprès de la direction sont régulières. J'ai prévu de prendre contact avec Stéphane Colin, représentant des usagers au sein de l'établissement, pour faire un point complet avec lui sur les besoins des blessés et réfléchir aux actions spécifiques que nous pourrions porter en tant qu'Union des Blessés de la Face et de la Tête.

DEUXIÈME QUESTION

Le président de l'UBFT peut-il intervenir auprès des autorités ministérielles pour que ne restent pas sans réponses des lettres adressées par le président d'une association nationale de grands blessés, lui-même membre de cette Union ?

Dans cette question, Monsieur Rodier fait référence aux courriers transmis le 16 août 2018 à la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et à la ministre des Armées le 31 janvier 2019, courriers alertant sur la situation d'impasse médicale dans laquelle se trouvent les grands blessés de la moelle épinière.

L'UBFT est hélas confrontée également à des réponses souvent partielles qui recensent ce qui a été fait en périphérie des points soulevés et soulignent les principes de coopération entre les différents hôpitaux d'instruction des

armées (HIA). Ces réponses, si elles témoignent d'une bonne volonté des pouvoirs publics, montrent la difficulté qu'ont nos gouvernants à répondre de manière pragmatique à nos demandes. Nous devons maintenir nos exigences, exiger des réponses concrètes et développer les contacts avec les parlementaires susceptibles d'intervenir lors du vote des lois traitant des problématiques nous intéressant.

TROISIÈME QUESTION

Comment l'UBFT envisage-t-elle de remédier au plus tôt à l'absence d'un grand blessé qui nous représenterait au sein de la CSPC pour que notre Union soit un véritable acteur au sein de cette instance dont le fonctionnement est très loin de répondre aux attentes initialement mises dans sa création ?

Les nominations au sein de la Commission Spéciale des Prestations Complémentaires (CSPC) sont prévues pour trois ans. Le renouvellement des représentants de cette instance a eu lieu en juillet 2018. La ministre des Armées a nommé comme personnalités qualifiées des représentants de la FNAM, de la FNACA, de l'ANOPEX et de l'UNC. Le principal moyen d'influer sur le fonctionnement de cette instance jusqu'en 2021 sera de nous rapprocher de ces associations et de travailler avec elles pour porter nos propositions.

QUATRIÈME QUESTION

La multiplication des récentes ou prochaines réformes plus ou moins structurelles ou conjoncturelles portant sur le sort fait aux ressortissants du PMI-VG rend leurs résultats concrets pour eux difficilement prévisibles. L'AG 2019 de l'UBFT devrait être l'occasion de présenter aux membres de l'Union une vision aussi synthétique, argumentée et fiable que possible des conséquences de ces réformes à attendre à court et moyen terme. Seule maître de Tienda-Jouhet dispose de la compétence très fine et actualisée nécessaire pour établir une synthèse

fiable. Est-il possible qu'elle soit mandatée pour intervenir sur ce sujet lors de notre prochaine AG?

Le quatrième sujet abordé est celui des conséquences des réformes envisagées par les pouvoirs publics en 2019 et notamment, une importante refonte du contentieux des pensions militaires d'invalidité.

Nous avons eu l'occasion d'intervenir lors du processus

de consultation décidé par le gouvernement et nous avons à plusieurs reprises essayé d'infléchir certains points. Nous avons partiellement réussi mais des dispositions sont facteurs d'inquiétude pour nous. Maître de Tienda, avec laquelle nous avons régulièrement travaillé, va en quelques minutes (exercice difficile s'il en est) en synthétiser les grandes lignes.



LECTURE DES RÉSULTATS

PAR GUY DELPLACE,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SCRUTIN

RÉSULTAT DU VOTE DES RÉSOLUTIONS arrêtées par le Conseil d'administration du 11 avril 2019

Résolution n° 1

Approuvée à la majorité absolue

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activité 2018, l'Assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Nuls	25
Exprimés	853
Pour	798
Contre	4
Abstentions	51

Résolution n° 2

Approuvée à la majorité absolue

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2018 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au Conseil d'administration.

Nuls	28
Exprimés	850
Pour	790
Contre	8
Abstentions	52

Résolution n° 3

Approuvée à la majorité absolue

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable déficitaire de l'exercice d'un montant de 1 813 273,54 euros de la façon suivante :

- Imputation du déficit au report à nouveau qui passe ainsi de 27 557 911,32 euros à 25 744 637,78 euros.
- Les autres réserves restent inchangées.

Nuls	30
Exprimés	848
Pour	738
Contre	8
Abstentions	102

Résolution n° 4

Approuvée à la majorité absolue

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2019, l'Assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

Nuls	28
Exprimés	850
Pour	770
Contre	9
Abstentions	71

RÉSULTAT DU SCRUTIN PORTANT SUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lecture par Guy Delplace, président de la commission de scrutin du résultat du scrutin portant sur le renouvellement partiel du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans ayant pour échéance l'Assemblée générale 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

INSCRITS	2 473 membres
Votants par correspondance	920
Votants sur place	12
Total des votants	932
Bulletins nuls	79
Exprimés	853

RÈGLE DE MAJORITÉS REQUISES POUR ÊTRE ÉLU

1/4 des votants =	233
50% + 1 voix des suffrages exprimés =	427

■ Pierre Amestoy	255	Non élu
■ José Baraton	614	élu
■ Hubert Chauchart du Mottay	654	élu
■ Charles Dauphin	640	élu
■ Paul Dodane	645	élu
■ Bertrand de Lapresle	653	élu
■ Alain Kergonou	187	Non élu
■ Dominique Large	188	Non élu
■ Jean-François Louvrier	280	Non élu

■ Jean-Daniel Marquis	645	élu
■ André Matzneff	577	élu
■ Patrick Remm	634	élu

Les opérations de dépouillement ont été menées par la commission de scrutin, présidée par **Guy Delplace**, administrateur, assisté par un vice-président, Gérard Pinson, délégué régional, par :

- Robert Abian, délégué régional,
- Tadj Charef, délégué départemental,
- Michel Clicque, administrateur et délégué régional,
- Frédéric Durini, délégué départemental,
- Robert Esquirol, délégué régional,
- Bernard Luquet, délégué régional,
- Gilles Ménard, porte-drapeau,
- Pascal Stein, délégué départemental,
- Olivier Denhaene, directeur adjoint chargé des affaires juridiques.

Le président remercie les membres pour leur participation à la commission de ce scrutin.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soumise au Conseil d'administration dans le délai de 21 jours prévu au Règlement intérieur, le président remercie vivement les participants et déclare la séance levée à 12 h 00.



▲ Michel Clicque et Tadj Charef, membres de la commission de scrutin.



▲ Intervention de Bernard Allorent, trésorier de l'UBFT.

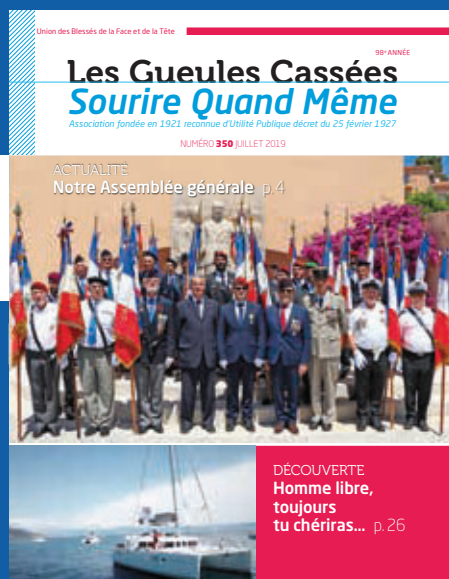
Ayant à 20 ans touché le fond de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité, rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes Les Gueules Cassées,
et avons adopté comme devise « Sourire Quand Même ».

Colonel Yves Picot



Union des Blessés de la Face et de la Tête

« Les Gueules Cassées »

20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Téléphone : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

